

Fonds monétaire international

Guinée : Lettre d'intention, Mémorandum de politiques économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 25 janvier 2015

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Guinée dans laquelle sont décrites les politiques que la Guinée entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Guinée, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'Intention

République de Guinée



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Conakry, le 27 janvier 2015

BANQUE CENTRALE DE LA
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431
États-Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'Intention de politiques économique et financière

Madame la Directrice Générale,

1. Ce cinquième supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière passe en revue la mise en œuvre du programme supporté par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI au cours du premier semestre 2014 et décrit nos politiques pour le reste de l'année et pour l'année 2015.
2. L'épidémie Ebola devrait continuer à avoir un impact négatif significatif sur l'économie guinéenne pour une bonne partie de l'année 2015. Les projections de croissance pour 2014 et 2015 ont été réduites de façon significative. L'épidémie a particulièrement affecté les secteurs du commerce et du transport dont l'activité devrait se contracter en 2014 et 2015 tandis que la croissance du secteur manufacturier est projetée être nulle sur les deux années. Cependant le secteur agricole devrait poursuivre sa croissance grâce aux interventions du gouvernement. L'activité minière a continué normalement et devrait enregistrer une croissance relativement forte en 2014. Le choc lié à Ebola et nos efforts pour stopper l'épidémie et endiguer ses effets sur les populations et l'économie ont généré un besoin de financement de 191 millions de dollars en 2014 qui a été couvert avec l'assistance de nos partenaires. Pour 2015, le besoin de financement est projeté à 315 millions de dollars.

3. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC demeure satisfaisante. Tous les critères de performance à fin juin 2014 ont été observés ainsi que l'essentiel des objectifs quantitatifs à fin juin et fin septembre 2014. Cette performance reflète la poursuite d'une politique macroéconomique prudente qui a permis de maintenir l'inflation en-dessous de 10 pourcent tout en supportant une forte croissance du crédit au secteur privé. Le taux de change sur le marché officiel du franc guinéen par rapport au dollar EU s'est déprécié en moyenne de 2 pourcent au cours de la seconde moitié de 2014 et les réserves internationales se situent toujours au-dessus des objectifs du programme. Cependant, la mise en œuvre des réformes structurelles a connu des difficultés et seuls deux repères structurels ont été mis en œuvre.

4. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de son programme appuyé par la FEC en 2015 afin de promouvoir une croissance forte et inclusive, comme indiqué dans le DSRP III, et d'éradiquer l'épidémie Ebola. Pour soutenir la croissance, nous allons d'une part desserrer la politique monétaire, dans une mesure compatible avec nos objectifs de stabilité économique, et d'autre part accroître le déficit budgétaire, en ligne avec les financements extérieurs concessionnels et domestiques disponibles. Le budget continuera à être exécuté sur base caisse pour assurer la tenue de nos objectifs budgétaires. Ces politiques permettront de maintenir l'inflation en dessous de 10 pourcent en 2015 et le taux de couverture des importations autour de 3 mois. Malgré les difficultés pour mobiliser l'assistance technique, nous ferons avancer les réformes structurelles, surtout dans la gestion des finances publiques, le climat des affaires et le secteur de l'électricité.

5. Pour assurer une bonne exécution du plan de réponse d'urgence contre l'épidémie Ebola, le gouvernement a créé un Budget d'Affectation Spéciale (BAS) qui enregistrera une partie de l'assistance financière internationale tout comme les ressources propres du gouvernement destinées à la lutte contre l'épidémie Ebola. De plus avec le soutien des services du FMI, nous conduirons une évaluation des sauvegardes budgétaires pour assurer que l'aide internationale affectée directement au budget soit utilisée efficacement et de façon transparente dans le cadre de la lutte contre Ebola.

6. Sur la base des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme, nous sollicitons l'approbation de la cinquième revue du programme appuyé par la FEC. Nous sollicitons une prorogation de l'accord au titre de la FEC à fin décembre 2015 pour supporter nos politiques macroéconomiques, ainsi qu'une augmentation de l'appui financier du FMI équivalent à 42,1 pourcent de notre quote-part, dont 25 pourcent à décaisser sous forme d'appui budgétaire dans le cadre de la cinquième revue (résultant donc en un 6ème décaissement d'un montant de 45,135 millions de DTS) et 17,1 pourcent au titre d'une septième revue. L'augmentation de l'accès aux ressources du FMI qui devrait catalyser le soutien des bailleurs de fonds supportera nos réserves internationales, couvrira en partie les besoins de financement budgétaires et de la balance des paiements dus à l'épidémie Ebola, et permettra de maintenir un effort d'investissement public adéquat. Le soutien total du FMI en 2015 devrait couvrir environ un tiers des besoins de financement projetés de la balance des paiements.

7. Le gouvernement reste convaincu que les politiques et mesures décrites dans la Déclaration de politiques économique et financière sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de telles mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice Générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou

avant toutes modifications des politiques figurant dans cette lettre d'intention, conformément à la politique du FMI sur de telles consultations. Le gouvernement s'engage à ne pas introduire des mesures ou politiques qui exacerberaient les difficultés de la balance des paiements de la Guinée, et à fournir au FMI toute information requise pour suivre la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs du programme.

8. En accord avec notre politique de transparence dans les opérations gouvernementales, nous autorisons la publication de cette lettre, de la Déclaration de Politiques Économique et Financière et du Protocole d'Accord Technique, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la cinquième revue du programme supporté par la FEC du FMI.

Veuillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de notre haute considération.

____ /s/ _____

Mohamed Diaré
Ministre d'État, Chargé de
l'Économie et des Finances

____ /s/ _____

Lounceny Nabé
Gouverneur de la Banque Centrale
de la République de Guinée

Pièces jointes:

- ✓ Cinquième Supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière
- ✓ Protocole d'accord technique

Pièce Jointe I. Guinée : Cinquième Supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière

Le 27 janvier 2015

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Développements macroéconomiques

1. L'évolution de la situation économique depuis la quatrième revue fait ressortir un impact plus marqué de l'épidémie Ebola au cours du second semestre 2014. Les secteurs les plus affectés incluent le transport, le tourisme, le commerce et l'hôtellerie. Nous estimons que la croissance du PIB réel en 2014 serait de 1,3 pourcent comparée à une croissance de 2,4 pourcent projetée en septembre. Des tensions inflationnistes sont apparues et ont freiné la tendance à la baisse de l'inflation qui s'est située à 9,3% à fin novembre 2014. Le compte courant extérieur (y compris dons) s'est amélioré en raison d'une hausse des transferts officiels et d'une demande d'importations moins forte, en dépit des importations plus élevées de produits alimentaires et d'exportations plus faibles de produits agricoles liées à la fermeture des frontières avec certains pays frontaliers. Cependant, une chute des capitaux et des flux financiers à moyen et long termes, en grande partie en raison d'un fort ralentissement de l'investissement direct étranger, et des entrées plus faibles de capitaux privés à court terme devraient se traduire par une dégradation du solde global de la balance des paiements. Les entrées de devises provenant des travailleurs expatriés et des voyageurs d'affaires ont enregistré une baisse qui a contribué à accroître la volatilité du taux de change et la prime du marché parallèle. Néanmoins, nos politiques prudentes ont permis de contenir l'inflation et les réserves internationales de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) à un niveau satisfaisant, couvrant plus de 3 mois d'importations à fin décembre 2014.

2. La performance dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC continue d'être satisfaisante, malgré un environnement difficile en 2014. Tous les critères de réalisation à fin juin 2014 du programme appuyé par la FEC ont été respectés (Tableau 1). Les données disponibles indiquent que la plupart des objectifs indicatifs à fin septembre 2014 ont également été atteints, et nos politiques devraient permettre d'atteindre les critères de performance à fin décembre 2014. Cependant, la mobilisation du gouvernement autour de la lutte contre l'épidémie Ebola et les difficultés à mobiliser l'assistance technique ont entravé la mise en œuvre de notre agenda de réformes structurelles (Tableau 2).

B. Exécution budgétaire

3. Tous les objectifs budgétaires du programme à fin juin et fin septembre 2014 ont été atteints, à l'exception de l'indicateur de performance à fin septembre sur les dépenses prioritaires. La poursuite de l'exécution du budget sur base caisse a permis de maintenir les dépenses à fin juin dans les limites du financement disponible. Nous avons exécuté seulement 80 pourcent des dépenses d'investissement financées sur ressources domestiques prévues pour compenser le manque à gagner des appuis budgétaires et des recettes. Cela a permis de dégager un solde de base à fin juin 2014 à un niveau (-0,6 pourcent du PIB) largement meilleur que le critère de réalisation du programme (-1,5 pourcent du PIB) et d'observer le critère de réalisation sur le financement domestique du budget. Avec la persistance de l'épidémie Ebola, les recettes budgétaires à fin septembre 2014 ont été inférieures de 1,4 pourcent du PIB aux prévisions et les appuis budgétaires sont demeurés en-deçà des prévisions. Afin de compenser ce manque à gagner, le gouvernement a continué à restreindre les dépenses pour assurer l'atteinte des objectifs du programme. La revue régulière du portefeuille des projets et des programmes d'investissement et les mesures pour accélérer le traitement des dossiers de passation des marchés ont contribué à augmenter le taux d'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Les coupes sur les dépenses d'investissement ont entraîné le non respect de l'objectif indicatif du programme sur les dépenses prioritaires.

4. La loi de finances rectificative pour 2014 intègre l'impact de l'épidémie Ebola, et est conforme aux objectifs révisés du programme FEC. Elle prévoit un déficit du solde de base plus élevé que celui du budget initial de 1.3 pourcent du PIB. Les révisions reflètent le manque à gagner prévu au niveau des recettes et des dépenses plus élevées liées à l'épidémie Ebola (Tableau 1 ci-dessous). L'augmentation des dépenses reflète aussi la prolongation du contrat de location de groupes thermiques afin de maintenir la fourniture d'électricité qui continue d'être une de nos principales priorités. La loi de finances rectificative inclut les recettes exceptionnelles liées à la vente des blocs de bauxite de Boffa, mais les dépenses correspondantes n'ont pas été exécutées compte tenu du non encaissement de ces recettes en 2014. Selon les informations préliminaires, les critères de réalisation à fin décembre 2014 seraient atteints grâce à la poursuite de la mise en œuvre du budget sur base caisse.

Texte Tableau 1 : Budget Global de la Riposte Ebola
(Emillions de dollars EU)

Interventions ciblées	2014-15
Coordination, finance, logistique	95.0
Epidémiologie, laboratoire, recherche	175.1
Prévention	22.0
Mobilisation sociale, communication	32.5
Distribution des vivres et protection sociale	24.2
Total	348.8
<i>Poste pour mémoire</i>	
Budget d'affectation spéciale pour 2015	230.4

Source : autorités guinéennes.

C. Développements dans le secteur monétaire et des changes

5. Tous les objectifs monétaires du programme ont été atteints pour fin juin et fin septembre 2014, à l'exception de l'indicateur de performance sur les avoirs intérieurs nets de la BCRG à fin septembre. Les avoirs intérieurs de la banque centrale à fin juin 2014 ont été atteints avec une marge significative, reflétant la bonne tenue des finances publiques et le strict respect de l'absence de financement monétaire du budget. De même, les réserves internationales nettes ont dépassé les objectifs du programme sur cette période, en partie grâce à un niveau plus élevé que prévu des entrées de devises. Cette performance a été réalisée dans le cadre de la relaxation graduelle de la politique monétaire, avec la baisse du taux directeur de trois points de pourcentage à 13 pourcent, environ un semestre après la baisse de deux points de pourcentage du taux des réserves obligatoires à 20 pourcent. L'amélioration de la liquidité bancaire a permis d'accroître le crédit au secteur privé de 30 pour cent en 2014 et de réduire les taux d'intérêt sur les bons du Trésor de 11 pourcent à fin 2013 à 9 pourcent à fin 2014. Le taux de change entre le franc guinéen et le dollar américain est resté stable, mais la prime par rapport au taux officiel a augmenté reflétant une plus grande incertitude sur le marché des changes.

6. La santé du système financier reste satisfaisante et s'est légèrement améliorée depuis 2013. Entre fin 2013 et fin septembre 2014, les prêts improductifs ont baissé de 6,5 pourcent à 6,3 pourcent tandis que le ratio moyen de solvabilité des banques s'est amélioré de 15,6 pourcent à 18,0 pourcent. Ce renforcement de la solvabilité des banques résulte du renforcement des fonds propres des banques à travers la mise en œuvre en juin 2014 de la première tranche de l'augmentation du capital social des banques. Un benchmarking avec certains partenaires a permis d'amender le code des assurances pour tenir compte de l'évolution du contexte local et de la réglementation sur le plan international. Le projet de code révisé fait l'objet d'une relecture au niveau des services. Les réflexions sur la réglementation de la bancassurance et de la micro-assurance ont déjà commencé et il est envisagé d'organiser prochainement des concertations avec les acteurs du marché.

7. Le déficit du compte courant extérieur (dons y compris) devrait s'améliorer de 21,1 pour cent en 2013 à 18,1 pour cent du PIB en 2014 en raison d'une hausse des transferts

officiels et une demande d'importations moins forte, en dépit des importations plus élevées de produits alimentaires et des exportations plus faibles de produits agricoles liées à la fermeture des frontières avec certains pays frontaliers. Cependant, une chute des capitaux et flux financiers à moyen terme, en grande partie résultant du ralentissement de l'investissement direct étranger, et des entrées de capitaux privés à court terme plus faibles se traduirait par un creusement du solde global de la balance des paiements.

D. Mise en œuvre des réformes structurelles

8. Le gouvernement a amélioré la coordination gouvernementale mais l'épidémie Ebola a compliqué la mobilisation de l'assistance technique et retardé les réformes structurelles. La CTSP a été renforcée, avec la nomination du secrétaire exécutif en juin 2014 et de son adjoint en septembre 2014. Le gouvernement a préparé un plan d'actions prioritaires sur la période 2014–15, qui a fait l'objet d'une concertation avec les PTFs au mois d'octobre 2014. Cependant, l'épidémie Ebola a ralenti la mise en œuvre des réformes du fait des difficultés à mobiliser les missions d'assistance technique tandis que les discussions avec les partenaires privés doivent être menées à travers des téléconférences ou des vidéoconférences du fait des restrictions sur les voyages. Malgré ces contraintes, des progrès ont été réalisés:

9. Dans le domaine des finances publiques :

- L'avant-projet de Loi portant gouvernance financière des entreprises publiques a été adopté par le Conseil des ministres en décembre 2014 (**repère structurel à fin septembre 2014**). De même, le décret portant cadre de gouvernance des finances publiques, le 2^{ème} texte d'application de la LORF, a été signé le 31 octobre 2014.
- Des concertations ont été initiées avec les principales entités autonomes, notamment, l'Agence de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) et le Patrimoine bâti pour clarifier leurs relations avec le Trésor et transférer leurs comptes sur le compte unique du Trésor à la BCRG (**repère structurel à fin septembre 2014**). Un voyage d'études a été conduit dans les pays de la sous région.
- L'adoption de la nouvelle nomenclature par la signature le 09 octobre 2014 de l'arrêté portant nomenclature budgétaire (**repère structurel à fin septembre 2014**) permettra la finalisation de la révision du plan comptable de l'Etat.
- La production des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'Etat de 2011 à 2012 (**repère structurel à fin décembre 2014**) a été mise en œuvre partiellement. Les comptes de gestion pour 2011–13 ont été produits en décembre 2014. La production des comptes administratifs a connu des retards compte tenu de l'expérience peu éprouvée des services d'appui des ordonnateurs principaux dans l'élaboration de ces comptes, antérieurement faite au niveau central par la Direction nationale du Budget.
- Par ailleurs, le conseil des ministres a adopté le 06 novembre 2014 le projet de Code des Douanes révisé, et les critères de sélection des projets d'investissement ont été soumis au Président du Comité de Direction du Fonds Spécial d'Investissement (FSI) le 30 septembre 2014.

10. Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action à moyen terme adopté en mars 2014 en vue de renforcer la gestion de la dette. Un arrêté pour la saisine du Comité National de Dette Publique (CNDP) (créé en mars 2014) qui se réunit au moins une fois par trimestre a été signé le 8 septembre 2014. Cet arrêté a été suivi par la première réunion du CNDP le 31 octobre 2014. Des retards sont toutefois enregistrés dans la conduite de certaines actions comme la préparation de la stratégie de dette à moyen terme, les analyses de viabilité de dette, la finalisation du document portant déclaration de politique d'endettement public et les formations sur le manuel de procédures. Les missions d'assistance technique prévues dans ce cadre ont en effet été différées du fait de l'épidémie Ebola. Une reprogrammation de ces missions est en discussion avec les partenaires techniques et financiers. Des progrès ont été faits concernant l'audit de la dette intérieure avec le recrutement en décembre 2014 du Cabinet chargé de cet audit dont les résultats déboucheront sur un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux relevant des années 2005–10 (**repère structurel à fin décembre 2014**).

11. Les progrès dans le secteur minier concernent la SOGUIPAMI et le code pétrolier. Le gouvernement a redéfini le rôle de SOGUIPAMI, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI et de l'étude sur le rôle de la SOGUIPAMI réalisée avec le soutien de la Banque mondiale et adoptée par le Conseil de surveillance. Le projet de décret sur le nouveau rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique (repère structurel à fin septembre 2014) est en cours de finalisation. Le projet de code pétrolier, élaboré avec l'appui d'un cabinet international sur financement de la BAD et validé lors d'un atelier avec les PTFs, le secteur privé, et la société civile le 18 juillet 2014, a été adopté par l'Assemblée Nationale en décembre 2014.

12. Au niveau du secteur de l'électricité, l'accord de financement du projet de redressement du secteur de l'électricité (PRSE) a été signé avec la Banque Mondiale en juillet 2014 et l'appel d'offres international pour le recrutement du partenaire privé pour le contrat de gestion d'EDG a été lancé avec du retard le 20 août 2014 (**repère structurel pour fin décembre 2014**) à cause des difficultés de mobilisation de l'assistance technique du fait de l'épidémie Ebola. Il en va de même pour les difficultés de mobiliser le consultant chargé d'assister le Gouvernement pour la révision de la loi sur l'électricité et l'élaboration des textes d'application de la loi sur les partenariats public-privé. Le Conseil d'administration d'Exim Bank vient d'approuver le financement de la ligne de transmission Manéah-Tombo (environ 91 millions dollars EU, dont 85 pourcent financé par Exim Bank China).

13. Les réformes de la fonction publique ont également progressé. Le recensement biométrique des Fonctionnaires et Contractuels Permanents de l'Etat a pris fin en août 2014 ; les résultats préliminaires indiquent que 11% pourcent des fonctionnaires émergeant au budget de l'Etat n'ont pas été enrôlés. L'adoption du plan de réforme de la fonction publique basé sur les résultats du recensement biométrique et le plan d'action pour le programme de réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration (repère structurel à fin décembre 2014) a connu des avancées significatives avec la validation le 12 novembre 2014 du plan de réforme, de son planning et de ses coûts au cours d'un atelier avec les PTFs, les syndicats et la société civile. Les travaux sur les cadres organiques et les fiches de postes ont aussi démarré avec l'assistance de la Banque Mondiale.

14. Les réformes pour l'amélioration du climat des affaires se sont poursuivies. Le programme de réforme de la justice adopté en juillet 2014 comporte un volet visant à renforcer la protection des titres fonciers et l'application des contrats commerciaux, ainsi qu'un calendrier pour la création d'une Chambre Économique. Le projet de plan d'action décennal pour la mise en œuvre de la réforme de la justice a été élaboré, avec l'assistance technique de l'Union européenne et a fait l'objet d'échanges entre les pouvoirs publics, la société civile et les partenaires techniques et financiers en décembre 2014. La validation du plan d'action par le Comité de la réforme de la justice présidé par le Président de la République, initialement prévue pour décembre 2014, est maintenant projetée pour le premier trimestre 2015. **Le Conseil Présidentiel des investissements et des partenariats public privé (CPI-PPP) a été mis en place par décret le 17 octobre 2014.** Ce Conseil a pour mission de réduire les délais pour les investisseurs, de simplifier les procédures administratives et d'instaurer des normes conformes aux standards internationaux. Son Comité consultatif est composé de trente membres issus de l'administration, du secteur privé, de la société civile et des personnalités et investisseurs étrangers expérimentés.

POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR 2015

A. Perspectives macroéconomiques

15. Les perspectives économiques pour 2015 sont moins bonnes que prévu initialement.

Notre économie continuera d'être affectée par les effets des restrictions sur les voyages, notamment la fermeture des frontières de certains pays et par les perturbations économiques liées aux effets de l'épidémie. Néanmoins, nous anticipons que l'épidémie sera contenue durant le premier semestre 2015, sur la base de nos efforts appuyés par nos partenaires. Dans ce contexte, la croissance devrait atteindre 2,1 pourcent en 2015 au lieu de 4,1 pourcent initialement projeté. L'inflation devrait rester à peu près au même niveau qu'en 2014, car la pression à la hausse sur les prix alimentaires dans un contexte de production agricole inférieure serait compensée par l'effet modérateur d'une demande intérieure plus faible. Les réserves de la BCRG devraient rester à un niveau confortable de 3 mois d'importations dans un contexte de stabilité du taux de change. La croissance devrait rebondir en 2016 grâce notamment à la reprise des investissements dans le secteur minier.

16. Nos politiques économiques viseront à renforcer les acquis dans la stabilisation macroéconomique. Elles continueront d'être orientées vers la réduction de la pauvreté en ligne avec les objectifs du DSRP III, l'élimination de l'épidémie Ebola et la mitigation de ses effets. La politique budgétaire sera prudente et visera à absorber l'impact de l'épidémie Ebola et à apporter un soutien à l'économie, en ligne avec les financements disponibles. Nous nous efforcerons de mieux coordonner l'utilisation de l'assistance extérieure et de nos propres ressources pour une meilleure efficacité de la réponse globale contre Ebola. Nous poursuivrons la mise en œuvre du budget sur base caisse pour donner à la régulation budgétaire les instruments nécessaires pour atteindre nos objectifs. Nous entendons également assouplir la politique monétaire afin de soutenir la croissance du secteur privé et de dégager des ressources domestiques pour supporter les efforts de la politique budgétaire dans l'éradication de l'épidémie Ebola. Notre politique de change continuera à viser la stabilité de notre monnaie nationale et le maintien d'un niveau adéquat de réserves internationales de la BCRG.

B. Politique budgétaire

17. Le budget 2015 approuvé par le Parlement le 18 décembre 2014 tient compte de l'accroissement des dépenses induites par l'impact de l'épidémie Ebola et vise à maintenir un effort d'investissement public adéquat pour soutenir la croissance. Dans le contexte d'une croissance relativement faible qui réduit l'assiette fiscale et complique la collecte des recettes, cet objectif se traduit par une augmentation du déficit public. Le déficit du solde de base devrait s'établir à 6,6 pourcent du PIB, contre une estimation de 5,7 pourcent du PIB en 2014. Ce déficit suggère un écart de financement d'environ GNF 1.644 milliards reflétant l'augmentation du coût du plan de réponse contre Ebola couvert en partie par l'assistance budgétaire du FMI, les prêts et dons des bailleurs de fonds et le financement domestique. Nous poursuivons les discussions avec nos partenaires pour boucler le financement du plan de réponse. Au cas où ces financements ne seraient pas disponibles, nous envisagerons des mesures d'ajustement domestique.

18. Les recettes sont évaluées dans le budget 2015 à 20,7 pourcent du PIB soit une hausse de 2.0 points de pourcentage du PIB par rapport à 2014. Les recettes minières devraient baisser légèrement en pourcentage du PIB du fait de profits plus faibles réalisés par les compagnies minières en 2014 et des perspectives de baisse des prix des minerais exportés par la Guinée. Le ratio des taxes directes sur le PIB devrait rester constant, tandis que les droits et taxes indirectes devraient augmenter de façon significative grâce à la non répercussion immédiate des prix internationaux du pétrole sur les prix à la pompe, à l'introduction d'une nouvelle taxe sur les télécommunications (TARTEL), et à l'amélioration de la gestion des régies de recettes. Les taxes sur le commerce international devraient cependant baisser du fait de la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC).

Texte Tableau 2: Impact des mesures d'amélioration des recettes

	Milliards de GNF	Pourcent du PIB
TARTEL	80	0.2
Mesures administratives	100	0.2
Douanes	50	0.1
Impôts	50	0.1
Recettes pétrolières	901	1.8
Total	1,081	2.2

19. Une augmentation de dépenses significative est projetée dans le budget 2015, en grande partie à cause des dépenses liées à l'épidémie Ebola. Nous avons mis à jour, en consultation avec nos partenaires, le coût du plan de riposte à l'épidémie Ebola qui est maintenant estimé à 348,7 millions de dollars EU, dont environ 113 millions ont été exécutés en 2014 (Tableau 1 du ¶4). Les dépenses salariales du budget 2015 devraient également augmenter du fait de la création de nouvelles institutions prévues par la Constitution, l'introduction des cadres spéciaux pour certaines catégories de fonctionnaires, et les recrutements dans les secteurs de la

santé (0,1 pourcent du PIB), de l'éducation (0,2 pourcent du PIB), et de la sécurité (0,04 pourcent du PIB). Les projections de dépenses salariales ont été révisées pour tenir compte de l'accord obtenu récemment avec les syndicats (¶20). Les subventions à EDG vont baisser de 1,1 pourcent du PIB en 2014 à 0,5 pourcent du PIB grâce à la baisse des prix internationaux du pétrole et au réajustement tarifaire prévu dans la deuxième moitié de l'année, suite à l'amélioration de la desserte et de l'accès aux services de l'électricité (¶ 34). Les dépenses d'investissement sur ressources propres sont projetées à 6,5 pourcent du PIB, soit une augmentation de 0,3 points de pourcentage du PIB comparé à 2014. Cette augmentation devrait permettre de maintenir nos efforts dans la construction d'infrastructures

20. Le récent accord obtenu avec les syndicats préserve les paramètres du budget 2015.

Le gouvernement a obtenu le 7 janvier 2015 un accord avec les syndicats qui demandaient une augmentation de 300 pourcent des salaires des fonctionnaires. Afin de préserver la paix sociale et les acquis des réformes, y compris dans le cadre de la mise en œuvre satisfaisante du programme FEC, le gouvernement a décidé d'octroyer en 2015 une augmentation du salaire indiciaire de 40 pourcent (20 pourcent en avril, 10 pourcent en juillet, et 10 pourcent en octobre). L'impact financier de cette augmentation est évalué à GNF 261 milliards¹ (0,5 pourcent du PIB) par rapport aux prévisions du budget 2015. Pour financer cette augmentation, le gouvernement (i) annulera pour cette année les recrutements prévus pour les secteurs non prioritaires (GNF 153 milliards), (ii) mettra en œuvre les conclusions du recensement biométrique (GNF 30 milliards), (iii) et révisera l'impact financier de l'application des statuts particuliers à la lumière des résultats de fin 2014 (GNF 78 milliards). Ces mesures permettront de réaliser des économies de GNF 261 milliards environ, qui contrebalanceront l'impact financier en 2015 de l'augmentation des salaires indiciaires

21. Compte tenu de l'impact de l'épidémie Ebola sur les recettes, le gouvernement aura recours au financement bancaire pour éviter un ajustement budgétaire drastique et soutenir l'économie. Le budget prévoit un financement extérieur composé essentiellement de dons et de prêts concessionnels de 10,0 pourcent du PIB dont 5,4 pourcent du PIB sous forme de dons. Le gouvernement émettra également des bons et obligations émis sur le marché local pour un montant prévisionnel maximum de GNF 1000 milliards (2 pourcent du PIB). Pour assurer que l'émission est bien gérée et pour en assurer la soutenabilité budgétaire à moyen terme le gouvernement a sollicité l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour l'élaboration d'une Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT). De plus, le gouvernement anticipe d'obtenir au moins 600 millions de dollars EU de la vente des blocs de bauxite de Boffa, dont 80 millions sont prévus pour soutenir les dépenses d'investissement du budget 2015. Au cas où ces recettes exceptionnelles se matérialiseraient, le gouvernement réduira son recours au financement domestique.

22. Le gouvernement a décidé de créer un budget d'affectation spéciale qui sera doté d'un montant de GNF 1.613 milliards (230 millions de dollars) pour la gestion des fonds affectés à la

¹ Ce montant inclut aussi GNF 17 milliards correspondant à un accroissement de la base d'évaluation des salaires pour 2015 à partir de la sortie de 2014 (clarifier).

lutte contre l'épidémie Ebola, conformément aux dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances (LORF) et du Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) concernant les affectations de recettes. La structure de gouvernance de ce BAS, développé avec l'assistance technique du FMI, vise à assurer une utilisation transparente de l'appui des donateurs en produisant régulièrement les rapports d'exécution et en réalisant les audits périodiques par une firme de réputation internationale que nous recruterons d'ici juin 2015.

C. Politiques monétaires et des changes pour 2014-15

23. La BCRG poursuivra le desserrement progressif et prudent de sa politique monétaire en tenant compte de l'évolution de l'inflation. Pour amortir l'effet de la fièvre Ebola, la BCRG aidera le Gouvernement à mobiliser des financements, notamment à travers l'appel public à l'épargne. La BCRG baissera le taux directeur et le ratio de réserves obligatoires pour assurer un niveau suffisant de liquidité dans le système bancaire afin d'éviter que le programme de financement bancaire du déficit public n'entraîne une éviction du secteur privé. Afin de contenir les effets indésirables du financement bancaire sur l'inflation, la BCRG stérilisera ce financement en augmentant les ventes de devises sur le MIC, sans compromettre l'objectif de couverture des importations par les réserves internationales d'environ 3 mois. Elle maintiendra sa politique de stabilité du taux de change et lancera les opérations du comité d'investissement des réserves internationales afin de permettre l'entrée en force complète de la nouvelle politique d'investissement et des procédures de contrôle prévues.

24. Plusieurs autres mesures sont prévues pour renforcer le secteur bancaire et financier. La BCRG envisage de mettre en place un guichet « d'open market » d'ici fin mars 2015, d'encourager le marché interbancaire de monnaie nationale avec la mise en place de la convention de place qui a été élaborée et transmise aux banques pour avis. Les autres mesures visent à mettre en place un système d'information sur le crédit pour améliorer la centrale des risques, avec l'assistance de la Banque Mondiale. Des mesures sont aussi envisagées pour la consolidation du secteur de la micro finance et la protection des déposants à savoir : i) l'élaboration d'une nouvelle loi sur la micro-finance d'ici fin décembre 2014; ii) le toilettage des Instructions d'ici fin juin 2015; iii) l'adoption par le gouvernement de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive d'ici fin juin 2015; iv) le renforcement des Institutions de Micro-Finance (IMF) à travers la formation et la surveillance; v) la mise en place d'une Centrale des risques destinée à rendre plus performante la gestion du portefeuille des IMF d'ici fin décembre 2015; et vi) l'élaboration d'une Instruction relative aux Services Financiers Mobiles d'ici fin mars 2015. Dans le domaine des assurances, les efforts se concentreront sur la finalisation du code révisé des assurances d'ici fin juin 2015 et les concertations avec les acteurs sur la bancassurance et la micro-assurance.

D. Réformes structurelles

25. Le Gouvernement s'attèlera à finaliser l'agenda de réformes structurelles du programme. Le Conseil de Coordination Économique et des Réformes (CCER) et le Comité Technique d'appui (CTA) au CCER intensifieront leurs travaux afin d'accélérer l'adoption des textes en cours et mettre en œuvre le plan d'action prioritaire établi en octobre. Le renforcement des capacités de la CTSP sera aussi finalisé avec le recrutement des experts et l'équipement de ses nouveaux locaux d'ici fin février 2015, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, de la

Banque Africaine de Développement et de l'Union européenne. Les mesures structurelles clés visent à renforcer la gestion des finances publiques, réformer la fonction publique, améliorer le climat des affaires, renforcer la réforme du secteur minier et restaurer la viabilité financière du secteur de l'électricité, tout en augmentant la fourniture d'électricité. Le gouvernement a mis au centre de ses priorités l'éradication de l'épidémie Ebola sur la base du plan de riposte piloté par la Coordination nationale de lutte contre l'épidémie Ebola, en consultation avec nos partenaires.

Gestion des finances publiques

26. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan de Réforme des Finances Publiques (PREFIP) adopté en mai 2014. Dans ce cadre, le gouvernement approfondira les réformes en matière de modernisation des régies de recettes et mettra en œuvre les réformes structurelles suivantes :

- Mettre en œuvre le nouveau code des marchés publics par la fixation par arrêté des seuils de passation des marchés publics et l'harmonisation des documents-types d'appels d'offres avec ceux des bailleurs de fonds internationaux (**action préalable**).
- Mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la LORF et du RGGBCP d'ici fin mars 2015 (**repère structurel reformulé et reprogrammé**).
- Production d'ici fin avril 2015 des comptes administratifs pour les trois derniers exercices clos (2011–13) (**repère structurel reformulé et reprogrammé**), à l'issue de la session de formation des divisions des affaires financières des départements sectoriels prévue courant 1^{er} trimestre 2015. En ce qui concerne la régularisation des exercices 2005–10, le Gouvernement s'inspirera de l'expérience du Mali dans le traitement des opérations relevant des périodes d'exception et produira des comptes de gestion cumulés sur chiffres exclusivement.
- Approbation d'un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux des années 2005–10 d'ici fin juin 2015 (**repère structurel reprogrammé**).
- Mise en œuvre effective du nouveau mécanisme de remboursement de crédits TVA, à travers (i) l'organisation des rencontres avec les sociétés minières pour présenter le nouveau mécanisme, et (ii) la finalisation du programme pluriannuel d'apurement des arriérés d'ici fin mars 2015.
- Poursuite du renforcement du Service des Moyennes Entreprises à travers la formation, l'organisation des services, le suivi des statistiques, et la mise en place d'une commission d'appui d'ici le 30 juin 2015.

27. D'autres réformes visant la programmation et la préparation du budget et la gestion des dépenses publiques prévoient : (i) l'adoption du manuel de procédures d'exécution budgétaire d'ici fin mars 2015 ; (ii) le démarrage d'ici fin septembre 2015 des travaux préparatoires en vue de la mise en application de la nouvelle nomenclature budgétaire, prévue pour 2016 ; et (iii) la préparation d'un manuel de procédures de contrôle financier a priori d'ici fin juin 2015. En outre, le PREFIP envisage de réformer la législation générale, les procédures, les systèmes d'information, et les contrôles à travers :

- le démarrage des programmes de formation sur les textes (LORF, RGGBP, Décret Gouvernance) au niveau central et déconcentré, d'ici fin mars 2015,
- l'adoption des normes et du nouveau plan comptable, d'ici fin mars 2015,
- la poursuite de la réforme du Compte Unique du Trésor (CUT) à travers notamment la création d'un compte centralisateur à la BCRG, et la signature de la nouvelle convention de tenue du CUT déjà préparée, d'ici fin mars 2015,
- la préparation des nouveaux documents budgétaires dans la perspective du basculement d'ici fin septembre 2015 en mode LORF à compter de 2016 ;
- la préparation de nouvelles directives pour l'élaboration du TOFE en ligne avec le manuel de statistiques de finances publiques du FMI de 2001, d'ici fin septembre 2015,
- la finalisation du recrutement des inspecteurs de finances et leur formation d'ici fin décembre 2015.

Fonction publique

28. Les résultats du recensement biométrique que nous comptons finaliser rapidement continueront d'alimenter notre stratégie de réforme de la fonction publique. Sur la base des résultats du recensement biométrique, nous adopterons d'ici mars 2015 un plan de réforme de la fonction publique ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (**repère structurel reprogrammé**). Les principales opérations pour finaliser le recensement biométrique incluent : (i) le contrôle physique pendant 3 mois dans tous les services combiné à la distribution des cartes biométriques des fonctionnaires et l'installation des pointeuses électroniques dans tous les services (novembre 2014 à janvier 2015); et (ii) l'assainissement des fichiers en 2015 (fichier des pensionnaires au nombre de 50.000 et fichier des contractuels au nombre de 10.000). Les autres mesures prévues d'ici fin juin 2015, portent sur (i) l'installation et l'opérationnalisation des Inspecteurs Régionaux, (ii) l'instauration d'un système permanent de contrôle des effectifs, de l'application des lois et règlements portant sur l'organisation et le fonctionnement des Services et de la Gestion des Ressources Humaines.

Climat des affaires

29. Les réformes vont se concentrer sur l'amélioration du climat des affaires, y compris la mise en œuvre du plan d'action du programme de réforme de la justice. Une stratégie de promotion des entreprises et un plan d'affaires seront réalisés d'ici fin mars 2015 par l'APIP aidé par un consultant international qui sera recruté avec l'appui de la Banque Mondiale. Au niveau de la justice, la révision du code pénal et du code de procédures pénales sera terminée d'ici fin juin 2015, et une nouvelle organisation judiciaire qui prévoit entre autres des Chambres spécialisées (Chambre économique) en matière commerciale sera mise en place d'ici fin septembre 2015.

Secteur minier

30. Les réformes minières viseront à finaliser le cadre légal et réglementaire et à adapter la structuration du département des mines à son nouvel environnement. Nous viserons à finaliser les textes d'application du code minier ainsi que la révision des conventions minières avant fin mai 2015. L'audit institutionnel du département des mines prévu d'ici fin juin 2015 permettra

d'aligner sa structure avec les nouvelles réformes dans le secteur minier, notamment le nouveau code minier, le nouveau code pétrolier, le processus de revue des conventions et titres miniers, la modernisation du cadastre, et d'adapter les missions du département des mines avec les nouveaux défis et enjeux du développement minier national.

31. Nous finaliserons d'ici la fin du premier trimestre 2015 la mise en opération de SOGUIPAMI. Un décret pour la mise en œuvre des recommandations sur le nouveau rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique sera adopté d'ici fin février 2015 (**repère structurel reprogrammé**). La SOGUIPAMI ne s'engagera pas dans des activités financières, y compris l'endettement dans toutes ses formes. La SOGUIPAMI ne possédera pas d'actions propres de compagnies minières actives dans l'exploitation, ou dans les infrastructures, et ne pourra aliéner les participations et actifs de l'Etat ni les mettre en garantie. Les statuts de la SOGUIPAMI seront modifiés pour refléter les dispositions du nouveau décret sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration établi sur la base des recommandations du consultant recruté avec l'assistance de la Banque mondiale. Nous suivrons de très près le développement de la SOGUIPAMI et nous nous assurerons que ses opérations n'exposent pas les finances publiques à des risques importants.

32. L'étude portant sur la parcellisation des zones d'exploitation artisanale, et celle portant sur l'organisation de la recherche artisanale d'or sur financement de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM) vont démarrer à compter de mars 2015. La modernisation du cadastre miner se poursuit sur la base des résultats de l'audit du système d'informations géologiques et minières (SIGM) conduit en 2014. Ainsi, la seconde phase du processus a démarré avec le recrutement d'un consultant pour l'identification et l'installation des points géodésiques d'ici fin mars 2015. Le déploiement d'un nouveau système d'information du SIGM sera effectif au plus tard en fin décembre 2015.

33. Le Gouvernement envisage la mise en place d'un Guichet Unique Minier (GUM) d'ici fin juin 2015. Le GUM sera chargé de la réception et du traitement rapide en son sein de toutes les demandes d'autorisations et autres actes de l'administration nécessaires à la réalisation des grands projets miniers intégrés. Il aura le pouvoir dérogatoire de recevoir et de traiter avec diligence toutes les demandes d'autorisations conformément aux textes réglementaires, en relation avec les services compétents de l'administration.

Secteur énergétique

34. Le Gouvernement prévoit d'accélérer le rythme des réformes du secteur de l'énergie d'ici la fin d'année. Le recrutement du partenaire pour la gestion d'EDG, devrait être finalisé d'ici fin mars 2015 (**repère structurel reprogrammé**) et le démarrage du contrat de gestion interviendra aussitôt après cette date. En ce qui concerne les 7 projets prioritaires, après la signature de l'accord de financement du Projet de Redressement du Secteur de l'Electricité (PRSE) en juillet 2014 avec la Banque Mondiale, les négociations de l'accord de financement avec la BEI ont abouti et le Conseil d'administration de la BEI a validé l'octroi d'un prêt. Le Gouvernement poursuivra aussi les mesures d'amélioration de la situation financière d'EDG, à travers notamment, le réajustement des tarifs d'électricité au cours du deuxième semestre 2015, car la desserte ne pourra être améliorée qu'après la mise en service de Kaleta. Les travaux sur la révision de la loi sur l'électricité et l'élaboration des textes d'application de la loi sur les partenariats public-privé, seront

poursuivis et devront pouvoir être achevés en 2015. La mise en service de Kaleta à partir de juin 2015, permettra un accroissement de la production d'origine hydraulique de 560 Giga WH pour l'année 2015, soit 39,5 pourcent de la production de 2014.

Secteur agricole

35. Le Gouvernement poursuivra les réformes agricoles pour améliorer les rendements et la production. Le gouvernement continuera à soutenir le secteur à travers la mise à disposition de semences et d'engrais de qualité et le renforcement de l'équipement des agriculteurs et des capacités des services publics en charge de la recherche agronomique, de la vulgarisation et des statistiques. Ces efforts permettront de créer les conditions pour réaliser à partir de 2015 des investissements supplémentaires dans la transformation, le stockage et la commercialisation des produits agricoles. Des efforts seront aussi engagés pour relancer les exportations de café, avec la finalisation du processus d'agrément du café Ziama, et la filière fruits et légumes et le coton. Le gouvernement accélérera les aménagements hydro-agricoles et la maîtrise de l'eau, ainsi que le désenclavement des bassins de production, avec le soutien des partenaires techniques et financiers. Le système d'information des marchés et le suivi des importations alimentaires seront renforcés et intégrés au Bureau de Stratégie et Développement pour pérenniser cette fonction. Les organes de la Chambre nationale d'Agriculture seront renouvelés avec l'organisation d'élections consulaires d'ici fin juin 2015 après avoir procédé à un toilettage des textes régissant cette institution.

36. Le projet de loi d'orientation agricole sera partagé entre les différents acteurs du secteur dans le cadre d'ateliers régionaux. La promulgation de la loi, envisagée d'ici fin juin 2015, permettra de jeter les bases juridiques de la transformation de l'agriculture traditionnelle et de la sécurisation foncière des investissements privés. Avec l'assistance des partenaires techniques et financiers, le gouvernement identifiera d'ici la fin mars 2015, les possibilités de renforcer le compte revolving qu'il finance, à travers notamment la revue du niveau de subvention des intrants agricoles et des équipements. Le gouvernement définira d'ici fin mars 2015, en consultation avec ses partenaires, y compris la Banque mondiale, les mesures clés pour assurer la soutenabilité du compte revolving.

E. Premier rapport annuel sur la mise en œuvre du DSRP

37. Le premier rapport de mise en œuvre du DSRP III—2013–15 a été préparé sur la base d'une large concertation avec toutes les parties prenantes. La mise en œuvre du DSRP III pour l'année 2013 a connu des résultats mitigés qui s'expliquent à la fois par un contexte national et international peu favorables (instabilité politique, baisse des prix des matières premières) et la faible performance des secteurs porteurs de croissance comme le secteur minier. Cette performance en 2013 suggère que les objectifs globaux de la stratégie seront difficilement atteints. Par exemple l'objectif d'une croissance moyenne de 5 pourcent apparaît irréalisable au regard de la faible croissance de 2,3 pourcent enregistrée en 2013, même si les investissements dans les infrastructures de soutien à la croissance se sont fortement accrus. Toutefois, il faut noter que les investissements dans le secteur de l'énergie n'ont pas eu les résultats espérés en raison de la vétusté du réseau, des problèmes de gestion commerciale et autres facteurs. Quant à la

gouvernance globale, les efforts notables sont à signaler précisément dans les domaines de la justice, du renforcement de l'État de droit et de la gestion des finances publiques.

38. Malgré l'environnement défavorable et les chocs exogènes, le gouvernement a pu améliorer l'accès des populations aux services sociaux. Dans le domaine de l'éducation on note l'amélioration du taux d'inscription global au primaire de 82 pourcent en 2010–11 à 86 pourcent en 2012/13 celle du taux brut de scolarisation de 78 pourcent à 82 pourcent sur la même période. Au niveau de la santé, on relève l'amélioration du taux de consultation prénatale, l'appui à la mise en œuvre de la gratuité des soins obstétricaux, la réduction de la mortalité infantile par la vaccination de 186 533 enfants de moins d'un an et l'amélioration de la disponibilité des médicaments et produits de santé dans les établissements sanitaires. Ces résultats dans le domaine de la santé ont été facilités par l'amélioration de l'accès des populations à l'eau avec une augmentation de presque 5 pourcent du volume de production d'eau potable. Ces résultats restent néanmoins encore faibles par rapport aux objectifs visés par le Gouvernement pour la période 2013–15.

39. Le gouvernement a commencé les préparatifs pour un nouveau DSRP couvrant 2016–20.

Le nouveau DSRP sera aligné avec le prochain Programme National de Développement (PND). Le DSRP s'appuiera sur le Rapport annuel de mise en œuvre 2013, et le rapport pour 2014 qui sera finalisé à la mi-2015, pour tenir compte des progrès accomplis et des enseignements tirés, ainsi que les conséquences de l'épidémie d'Ebola et les besoins identifiés. En parallèle, le PND s'appuiera sur notre stratégie à long terme, Vision Guinée 2035, qui devrait être achevé au premier semestre 2015.

F. Financement du programme

40. Le gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2015 est entièrement couvert. L'essentiel des financements viendra des ressources extérieures. Suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2012, presque tous les créanciers membres du Club de Paris et multilatéraux ont signé, ou pourraient signer dans un futur proche, les accords bilatéraux pour l'allègement de la dette. En outre le gouvernement a poursuivi les discussions avec les créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris pour l'allègement de la dette. Cependant, une grande partie n'a pas encore réagi à nos demandes de discussions. Le gouvernement a aussi invité les créanciers commerciaux à ouvrir des discussions pour régler les arriérés conformément à la politique du FMI en matière de prêt à des débiteurs en arriérés, y compris à travers la réduction de dette mais plusieurs n'ont toujours pas encore répondu. Les décaissements du FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit couvriront les besoins de financement résiduels de la balance des paiements.

41. Les autorités continueront d'accorder une priorité aux prêts concessionnels et aux dons dans la mobilisation des financements extérieurs, afin d'assurer la viabilité de la dette publique. Toutefois, financer avec des sources concessionnelles certains projets, notamment les grands projets d'infrastructures et d'énergie, pourrait s'avérer difficile à cause de la disponibilité limitée des ressources concessionnelles des bailleurs.

42. Le gouvernement approfondira en 2015, les réformes en matière de renforcement de la gestion de la dette et accélérera les réformes contenues dans le plan d'action relatif au renforcement de la gestion de la dette publique. Les progrès dans ce domaine dépendront en grande partie de la reprise de l'assistance technique. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la formulation de la stratégie de dette à moyen terme (SDMT), avec l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale, et la formation sur les analyses de la viabilité de la dette, la finalisation et une large diffusion de la politique nationale d'endettement public, et la pleine opérationnalisation du Manuel de procédures de la Dette qui bénéficiera d'une mission d'assistance technique de l'Union européenne. Une Assistance Technique sera aussi mobilisée auprès d'AFRITAC pour la conduite d'analyses de viabilité de la dette et la « programmation de l'émission de la dette intérieure ».

SUIVI DU PROGRAMME

43. Le gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration du système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité. Les comptes nationaux 2006 à 2011 ont été adoptés et leur diffusion est en cours. La production des comptes nationaux 2012 (définitifs) et 2013 (provisoires) est prévue pour fin janvier 2015 avec comme année de base 2010. Le gouvernement sollicitera l'assistance technique du FMI pour développer une batterie d'indicateurs économiques à suivre dans le cadre du Tableau de Bord de l'Économie, ainsi qu'une méthodologie pour faire des estimations de croissance annuelle à partir des indicateurs mensuels. Le suivi du programme se poursuivra à travers les nouvelles instances prévues dans ce cadre (CCER, Comité Technique d'appui, CTSP) qui sont maintenant opérationnelles. La CTSP dont les capacités ont été renforcées jouera pleinement son rôle, conformément à sa nouvelle structuration.

44. Le gouvernement sollicite une prorogation de l'accord au titre de la FEC à fin décembre 2015 pour supporter nos politiques macroéconomiques. Nous sollicitons aussi une augmentation de 42,1 pourcent de notre quote-part de l'appui financier du FMI équivalent à 65 millions de dollars EU (45,135 millions de DTS), dont 25 pourcent de la quote-part à décaisser sous forme d'appui budgétaire dans le cadre de la cinquième revue et 17,1 pourcent de la quote-part à décaisser au titre de la septième revue de la FEC. L'augmentation de l'accès aux ressources du FMI qui devrait catalyser le soutien des bailleurs de fonds renforcera nos réserves internationales. Le soutien total du FMI en 2014 s'est élevé à 96 millions de dollars EU ; en 2015, le soutien du FMI devrait couvrir environ 18 pourcent des besoins de financement du budget 2015.

45. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (Tableaux 1-3 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Pièce jointe II). La sixième revue du programme, sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2014 devrait être achevée au plus tard en mai 2015, et la 7^{ème} revue du programme sur la base des critères de réalisations à fin juin 2015 et devrait être achevée au plus tard en novembre 2015.

46. Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à (i) ne pas introduire ni intensifier des restrictions sur la balance des paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, (ii) ne pas introduire ou modifier des pratiques de changes multiples, (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des statuts du FMI, (iv) ne pas imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

Tableau 1. Guinée : Critères de Réalisation et Indicateurs de Performance, 2014-15

	2014										2015		
	Juin				Sep.			Déc.			Mar.	Juin	Sep.
	Critères de Réalisation	Critères de Réalisation	Réal.	Statut	Objectifs Indicatifs	Objectifs Indicatifs	Prél.	Statut	Critères de Réalisation	Objectifs Indicatifs	Critères de Réalisation	Objectifs Indicatifs	
Critères de réalisation quantitatifs													
Solde de base (plancher)	-635	-676	-260	Réalisé	-1,570	-1,537	-947	Réalisé	-2,628	-773	-1,276	-2,101	
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	5,018	4,910	4,171	Réalisé	4,789	4,921	5,217	Non réalisé	5,318	4,048	4,628	5,109	
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	879	771	43	Réalisé	1,077	1,208	652	Réalisé	1,452	394	794	1,194	
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher) ; millions de \$EU ²	459	459	552	Réalisé	513	495	557	Réalisé	516	482	419	369	
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond) ; millions de \$EU ³⁺⁴⁺⁶	0	0	0	Réalisé	80	80	0	Réalisé	80	80	80	80	
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond) ; millions de \$EU ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	0	
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	0	
Objectifs indicatifs													
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁵	2,167	2,167	2,276	Réalisé	2,633	2,633	2,425	Non réalisé	4,706	1,252	2,616	4,124	
<i>Pour mémoire :</i>													
Base monétaire (plafond)	7,441	...	7,183		7,306	...	8,303		7,830	6,620	6,760	6,889	
Assistance extérieure nette	94	...	136		237	...	72		408	196	404	933	
<i>dont</i> Dons liés à Ebola	0		792	615	
Dépenses en cours	-72	...	36		240	...	-214		5	-71	-143	-113	

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).² Calculé sur base des taux de change du programme.³ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.⁴ Critère de réalisation continu.⁵ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).⁶ Le plafond pour 2014 est lié à la nouvelle dette pour financer le projet de ligne de transmission du barrage hydro-électrique Kaleta-Conakry.

Tableau 2. Guinée : Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC pour 2014

Mesures	Date	État d'Exécution	Motivation Macroéconomique
Repères structurels			
Adopter le projet de loi relatif aux entités publiques pour la mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGBCP).	Fin Septembre 2014	Non-observé. Mis en œuvre le 15 décembre 2014 (¶9).	Limiter les risques pour le budget de l'État ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.
Transférer les comptes des entités publiques autonomes sur le compte unique du Trésor à la BCRG.	Fin septembre 2014	Non-observé (¶9).	Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGIPAMI avec l'administration publique.	Fin septembre 2014	Non-observé. Reprogrammé (¶11 et ¶31).	Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier ; protéger les recettes de l'État ; et limiter les risques financiers.
Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle.	Fin septembre 2014	Non-observé. Mis en œuvre le 9 octobre 2014 (¶9).	Améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté.
Produire les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2013.	Fin décembre 2014	Non Observé. Seuls comptes de gestion produits. Reformulé et reprogrammé (¶9 et ¶26).	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (HCREMA).	Fin décembre 2014	Non observé. Plans validés avec les PTFs et la société civile en novembre 2014 (¶13 et ¶28). Reprogrammé.	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI.	Fin décembre 2014	Non observé (¶12 et ¶34).	Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux relevant des années 2005–10.	Fin décembre 2014	Non observé (¶10 et ¶26).	Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement.

Tableau 3. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC pour 2015

Mesures	Date	État d'Exécution	Motivation Macroéconomique
Actions Préalables			
Fixer par arrêté les seuils de passation des marchés publics et harmoniser les documents-types d'appels d'offres avec ceux des bailleurs de fonds internationaux (¶ 26).			Assurer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques.
Repères structurels			
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGIPAMI avec l'administration publique (¶31).	Fin février 2015		Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier ; protéger les recettes de l'État ; et limiter les risques financiers.
Mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la LORF et du RGBCP (¶26).	Fin mars 2015		Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (HCREMA) (¶28).	Fin mars 2015		Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI (¶34).	Fin mars 2015.		Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires.
Produire les comptes administratifs de 2011 à 2013 (¶26).	Fin avril 2015.		Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux des années 2005–10 (¶26).	Fin juin 2015		Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement.

Pièce Jointe II. Guinée : Protocole d'Accord Technique

Le 27 janvier 2015

INTRODUCTION

- Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre** les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
- Les critères de réalisation quantitatifs**, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 1 du Cinquième Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière.

DÉFINITIONS PRINCIPALES

- Sauf indication contraire, l'État est défini** comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A. Critères de réalisation quantitatifs

- Le solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les **recettes de l'État**, hors dons, et les **dépenses de base de l'État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section E ci-après.
- Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG sont**, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, AIN = base monétaire - AEN, sur la base du bilan de la BCRG).
- Le financement bancaire du gouvernement**, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend : i) le financement de la banque centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la banque centrale (PNT1), y compris le compte PPTE et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » auprès de la banque centrale (PNT2) ; et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » logés dans les banques commerciales.

7. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 30 juin 2014 (1.315 \$E.U. l'once) pour le second semestre de 2014, du 30 décembre 2014 (1.206 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2015 et au cours du 30 juin 2015 pour le second semestre 2015. Aux dates d'évaluation, la contrevaleur en dollars EU des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le second semestre de 2014, aux cours de change du 30 juin 2014 entre le dollar EU et le franc guinéen (7.017,4097 FG/\$EU), le DTS (1,5456 \$EU/DTS), l'euro (1,3535 \$EU/€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales ; pour le premier semestre 2014, aux cours de change du 30 décembre 2014 entre le dollar EU et le franc guinéen (7.227,6632 FG/\$EU), le DTS (1.4699 \$EU/DTS), l'euro (1,2324 \$EU/€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales ; et pour le second semestre 2015, au cours de change du 30 juin 2015.

8. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 28 juin 2013 pour le second semestre de 2013, du 31 décembre 2013 (1205.9 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2014 et au cours du 30 juin 2014 pour le second semestre 2014. Aux dates d'évaluation, la contrevaleur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le second semestre de 2013, aux cours de change du 28 juin 2013 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (6808,8444 FG/\$E.U.), le DTS (1,5039 \$E.U./DTS), l'euro (1,3080 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; pour premier semestre 2014, aux cours de change du 31 décembre 2013 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (7005,8314 FG/\$E.U.), le DTS (1,5400 \$E.U./DTS), l'euro (1,3783 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; et pour le second semestre 2014, au cours de change du 30 juin 2014

9. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la banque centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pourcent de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée avec un taux d'escompte de 5 pourcent.¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

10. La dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

l'État ou la banque centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la banque centrale.

11. Les nouveaux arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration ; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

12. Les dépenses en cours sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées. La variation nette des dépenses en cours correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

B. Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

13. Les dépenses dans les secteurs prioritaires, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture ; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

14. La base monétaire, un indicateur pour mémoire, comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C. Dette extérieure

15. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI². La dette extérieure est définie sur la base de la résidence du créancier. Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ;
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

16. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

² Voir « Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI » approuvé par la décision du Conseil d'Administration du FMI No. 6230-(79/140), comme ultérieurement amendé, y compris par décision du Conseil d'Administration No. 14416-(09/91), effectif le 1^{er} décembre 2009.

17. L'État et la banque centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et de celles spécifiées au paragraphe 17 ci-dessous. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

18. Le critère de réalisation relatif aux nouvelles dettes extérieures à moyen terme non concessionnelles comprend une provision en 2014 pour le financement d'un projet pour l'extension, la réhabilitation et la modernisation du réseau électrique entre le site du barrage hydroélectrique de Kaleta et la ville de Conakry. Cette provision est pour un montant de 80 millions de dollars EU. Le gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter un prêt pour financer ce projet et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé de ce projet à financer et sa rentabilité, y compris une évaluation indépendante.

D. Ajustements des critères de réalisation du programme

19. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) ; (3) de la variation nette des arriérés « programme », et (4) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements au comptant en vue d'apurer ces arriérés.

PAT Texte Tableau 1. Guinée : Assistance Extérieure, Arriérés « Programme », Recettes Minières Exceptionnelles et Dépenses en cours, 2014–15

(En milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2014												2015			
	Mar.			Juin			Sep.			Déc.			Mar.	Juin	Sep.	Déc.
	Prog.	Réal.	Var.	Prog.	Prél.	Var.	Prog.	Prél.	Var.	Prog.	Rév.	Prog.	Var.			
Assistance extérieure nette ¹	-140	-64	133	94	136	42	237	72	-165	408	2,042	589	196	404	933	1,500
Aide budgétaire	0	0	0	446	369	-77	594	369	-225	993	2,502	464	298	668	668	668
Dons	0	0	0	309	369	60	594	369	-225	720	1,503	-262	298	668	668	668
Emprunts	0	0	0	137	0	-137	0	0	0	273	999	726	0	0	0	0
Dons et prêts liés à Ebola (2015)	0	0	615	1,357
Service de la dette extérieure	-140	-71	124	-352	-258	94	-383	-328	55	-596	-513	83	-101	-264	-350	-524
Intérêt	-37	-28	65	-54	-46	8	-94	-79	15	-104	-93	11	-47	-66	-110	-128
Principal	-103	-43	60	-298	-212	86	-289	-250	39	-492	-421	71	-54	-198	-240	-396
Variation nette des arriérés non liés au programme et allègement de la dette	0	7	8	0	25	25	26	32	6	11	54	43	0	0	0	0
Variation nette des arriérés non liés au programme	-218	7	226	-720	25	745	-31	32	63	-878	50	928	-57	-57	-57	-1,079
Allègement de la dette	218	0	-218	720	0	-720	57	0	-57	889	4	-885	57	57	57	1,079
Arriérés du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes minières exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	435	0	-435	0	0	0	560
Variation nette des dépenses en cours	-101	-104	-3	-72	36	108	240	206	-34	5	106	101	-38	-75	-113	-150

Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ Pour décembre 2014, corrigé pour un signe incorrect sur le paiement des intérêts au moment de la demande de FRC.

20. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », les recettes minières exceptionnelles, et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés³.

21. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :

- *Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme*, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.
- *Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme*, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent du manque à gagner).

22. Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme » :

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme*, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.
- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme*, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent de l'écart).

23. Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles

- *Le budget 2015 inclut des recettes minières exceptionnelles de 80 millions de dollars EU pour le financement des investissements.*
- *Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles de 80 millions de dollars EU jusqu'à 160 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds*

³ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80 pourcent de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 20 pourcent de l'excédent (permettant l'utilisation jusqu'à 16 millions de dollars EU de l'excédent pour des dépenses d'investissement).

- Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 160 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100 pourcent de l'excédent au-delà de 160 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté (épargnant ainsi dans le FSI l'excédent au-delà de 160 millions de dollars EU, permettant ainsi une réduction du recours au financement domestique dans le financement du déficit).*

24. Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours :

- Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.*

E. Les définitions pour le TOFE

25. Les recettes de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1) ; les impôts sur la propriété (Titre 2) ; les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international ; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée, sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les télécommunications, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

26. Les dépenses de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normales ou de délégation de

crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement ; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

27. Les dépenses de base sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

28. Le financement extérieur comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs ; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons ; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs (intérêt et principal, à être présentés séparément).

F. Informations à communiquer pour le suivi du programme

29. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

30. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au Tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de Données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date Butoir
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Rapport mensuel de la commission de haut niveau sur le suivi des recettes budgétaires.	Mensuelle	Le 15 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances générales du Trésor.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles.	Trimestrielle	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question.
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)

Type de Données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créancier.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.